

Société

AVORTER EST UN DROIT FONDAMENTAL !

Amandine Clavaud

À l'occasion de la Journée internationale du droit à l'avortement, le 28 septembre, Véronique Séhier, co-présidente du Planning familial, présente la nouvelle campagne nationale « Avorter est un droit fondamental ». En effet, si l'avortement est légal en France depuis 1975, les femmes doivent pourtant faire face à une série d'obstacles pour y avoir pleinement accès. Au niveau international, l'avortement reste encore aujourd'hui illégal dans un certain nombre de pays, mettant en danger la vie des femmes, contraintes à avorter clandestinement dans des conditions sanitaires médiocres. Et si ce droit est légal, ce dernier est de plus en plus remis en cause, que ce soit aux États-Unis ou encore en Europe, comme en Pologne.

Découvrez un entretien sur la situation de l'accès à l'avortement dans le monde (Véronique Séhier, Amandine Clavaud) :

Comment participer à la campagne « Avorter est un droit fondamental ! » ? Découvrez les explications de Véronique Séhier :

Retrouvez toutes les informations de la campagne nationale « Avorter est un droit fondamental » : www.planning-familial.org/fr/avorter-est-un-droit-fondamental-1113

Des questions ? Contactez le numéro vert gratuit et anonyme du Planning familial : 0 800 08 11 11.